

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 15 JUIN 1992**

**COMPTE RENDU**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 15 juin 1992 à 18 heures, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Député-Maire.

**Etaient présents :** M. SCHWINT, M. de SURY, Mme VIEILLE-MARCHISET, M. MILLE, M. PONÇOT, M. PINARD, Mme MADER, M. HUMBERT B., M. HIRSH, M. RUEFF, M. ANTONY, M. VUILLEMIN, M. FUSTER, M. BARETJE (jusqu'à 20 h), M. RÉGNIER (jusqu'à la question n° 56/b), M. MEUNIER, M. FOUSSERET, Mme TETU, M. JUSSIAUX, Mme BULTOT, M. LIME (à partir de la question n° 7), Mme DUFAY, M. FERRÉOL, Mme GUINCHARD-KUNSTLER, M. TISSOT, M. PIERLOT, M. JEANNIARD, M. GALLAT, M. GIRARD, Mme CUENIN, Mlle ZILLI, M. RAGOT, M. JACQUEMIN, Mme CAMPBELL, M. MAILLARD, M. GRAPPIN, M. SALOMON, M. TABOURNOT, M. CHOMETTE, M. BAS, M. VIALATTE, M. NACHIN, Mme FOLSCHWEILLER (jusqu'à la question n° 52), M. ALAUZET.

**Absents :** M. BOICHARD, M. BAUDIER, M. MATHIEU, M. BARETJE (à partir de 20 h), M. RÉGNIER (à partir de la question n° 56/b), M. JEANNEROT, M. LAGRANGE, M. MAGNIN, M. LIME (jusqu'à la question n° 7), M. LIEVREMONT, M. DAHOUI, M. ANGUENOT, M. TOURRAIN, Mme DUVERGET, Mme FOLSCHWEILLER (à partir de la question n° 52).

**Secrétaire :** M. RAGOT.

**Procuration de vote :**

**Mandants :** M. BOICHARD, M. BAUDIER, M. MATHIEU, M. BARETJE (à partir de 20 h), M. JEANNEROT, M. LAGRANGE, M. MAGNIN, M. LIEVREMONT, M. DAHOUI, M. ANGUENOT, M. TOURRAIN, Mme DUVERGET.

**Mandataires :** M. SCHWINT, M. RÉGNIER, M. HIRSCH, M. FOUSSERET (à partir de 20 h), Mme VIEILLE-MARCHISET, M. FUSTER, M. LIME (à partir de la question n° 7), Mme BULTOT, Mme CUENIN, M. RAGOT, M. VIALATTE, M. CHOMETTE.

\* \* \* \* \*

Avant que l'ordre du jour ne soit abordé, M. JACQUEMIN, Conseiller Municipal, est intervenu sur la date du débat sur le Grand Canal en regrettant qu'elle soit repoussée du 4 au 6 juillet, ce qui va entraîner, selon lui, de nombreuses absences des Conseillers. Il a demandé que la date du 4 juillet soit maintenue.

M. le Député-Maire lui a répondu que ce changement a été fait suite à la demande de plusieurs Conseillers qui travaillent le samedi matin ou qui auraient été absents le 4.

Il a précisé que la prochaine séance ordinaire du Conseil Municipal est fixée au 28 septembre et qu'il envisageait de procéder à d'autres initiatives dans le courant du dernier trimestre 1992, dont notamment un débat sur le projet Ville, une rencontre (en discussion) de la Ville avec ses villes jumelées d'Europe pour traiter de la place des villes dans l'Europe de demain, indépendamment du traité de Maastricht.

La date du 6 juillet pour le débat sur le Grand Canal est maintenue.

M. le Député-Maire a décidé ensuite de procéder à une modification de l'ordre du jour en examinant en point n° 1 le point n° 33 : Programme Local de l'Habitat.

Mme PERNES du Cabinet AC Développement a exposé devant l'Assemblée Communale le diagnostic de la situation de l'habitat dans le Grand Besançon ; son intervention a porté sur quatre volets :

- exposé sur les évolutions socio-démographiques de l'ensemble du Grand Besançon par secteur,
- évolution générale de l'habitat dans le Grand Besançon,
- analyse de l'habitat de la Ville de Besançon,
- modifications récentes de l'itinéraire-logement des ménages et évolutions du marché du logement.

En conclusion, Mme PERNES a développé les trois idées suivantes :

1 - sauf remise en cause fondamentale des tendances d'évolution socio-démographiques du Grand Besançon, le rythme actuel de la construction neuve ne devrait pas suffire à la satisfaction des besoins en logements futurs,

2 - la spécialisation résidentielle affirmée des différents secteurs et quartiers du Grand Besançon est porteuse de risques sociaux et urbains à terme,

3 - l'évolution du développement économique de l'agglomération risque de contribuer à des phénomènes de valorisation très inégale de l'habitat.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Communale a pris les décisions suivantes :

#### **1. Patinoire de Planoise - Présentation d'images de synthèse**

M. FUSTER, Adjoint, et le Service des Bâtiments ont présenté à l'Assemblée des images de synthèse de la future patinoire de Planoise.

#### **2. Projet Ville - Communication de M. le Député-Maire**

M. le Député-Maire a indiqué à l'Assemblée qu'il souhaite qu'un projet-ville soit élaboré d'ici la fin de l'année, pour remettre en perspective les orientations et les projets qui assureront dans les meilleures conditions l'entrée de notre ville dans le troisième millénaire.

Le projet ville, c'est en quelque sorte la présentation d'une vision claire de l'avenir qui nous sépare de 2001.

### **Pourquoi cette démarche, à quoi sert-elle ?**

Il s'agit de mobiliser toutes les forces vives locales autour des mêmes objectifs, et décloisonner en offrant une vision globale de la politique municipale.

### **Pourquoi maintenant ?**

Parce que le monde bouge et les évolutions s'accélèrent. 1993 est tout proche et l'avenir appartiendra aux villes et régions qui, dans cette Europe, auront réfléchi à leur développement pour les dix ans qui viennent. Des décisions très importantes doivent donc être prises (Musée du Temps - Grand Canal - TGV Rhin-Rhône...).

**Qui sera associé à la réflexion ?** Le plus grand nombre de Bisontins : les élus, les services municipaux, les partenaires de la Ville et les forces vives locales, la population (par l'intermédiaire de BVV).

### **Sur quelles études s'appuyer ?**

Entre autres sur :

- le rapport BRENEL et STEIN
- l'étude BOSSARD Consultants
- le rapport d'orientation «Franche-Comté 2005» élaboré par le Conseil Régional
- les études de la DATAR
- des travaux universitaires
- les contributions des services de la Ville.

### **Quel calendrier ?**

Les six prochains mois seront consacrés à cette réflexion. Une séance du Conseil Municipal sera spécialement consacrée à ce projet.

M. le Député-Maire a ensuite exposé les deux idées qui devraient constituer les deux axes fondamentaux du projet ville :

- le souci d'une politique de proximité et de qualité de la vie quotidienne
- le suivi des grands dossiers liés au développement de notre ville capitale.

### **3. Exercice 1992 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 122.20 du Code des Communes**

Dont acte.

#### 4. Commission Départementale de la Coopération Intercommunale - Désignation des représentants de la Ville

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a désigné M. Robert SCHWINT, Mme Paulette GUINCHARD-KUNSTLER et M. Jean-Louis FOUSSERET en qualité de membres titulaires et Mme Marguerite VIEILLE-MARCHISET, M. Jean PONÇOT et M. Claude MAGNIN en qualité de membres suppléants de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale.

M. CHOMETTE, au nom du groupe «Une Ambition pour Besançon» et Mme FOLSCHWEILLER du groupe «Les Verts - Besançon Ecologie» ont demandé que les minorités du Conseil Municipal soient représentées dans cette structure.

#### 5. Commissions Locales d'Insertion - Modification des représentants de la Ville

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé de confier aux membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale la mission de représenter la Ville au sein des Commissions Locales d'Insertion.

#### 6. Publicité - Demande de création d'un groupe de travail intercommunal pour l'entrée Ouest de Besançon - Désignation des représentants de la Ville

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a désigné M. GALLAT, M. RÉGNIER, Mme CUENIN, M. NACHIN d'une part, Mme VIEILLE-MARCHISET, M. RUEFF et M. PIERLOT d'autre part pour siéger respectivement en tant que membres titulaires et suppléants au groupe de travail intercommunal sur la publicité pour l'entrée Ouest de Besançon.

M. GRAPPIN a regretté que le groupe «Une Ambition pour Besançon» ne soit pas représenté au sein de cette structure.

#### 7. Exercice 1991 - Compte Administratif

A la majorité des voix (14 Conseillers s'abstenant), l'Assemblée Communale, sous la présidence de son doyen d'âge, M. de SURY, a approuvé le compte administratif de l'exercice 1991 dont les résultats s'établissent comme suit :

	Résultats section investissement	Résultats section fonctionnement	Résultats globaux
Budget Principal	- 71 958 194,80 F	100 154 223,18 F	28 196 028,38 F
Budget Eaux	- 5 375 507,16 F	19 413 706,18 F	14 038 199,02 F
Budget Assainissement	- 3 355 789,63 F	8 990 600,08 F	5 634 810,45 F
Budget Abattoirs	50 221,89 F	46 066,15 F	96 288,04 F
Budget SSADPA	87 359,50 F	109 064,78 F	196 424,28 F
Budget Forêts Communales	- 745 130,86 F	745 130,86 F	0,00 F
<b>Totaux</b>	<b>- 81 297 041,06 F</b>	<b>129 458 791,23 F</b>	<b>48 161 750,17 F</b>

#### 8. Exercice 1991 - Compte de gestion du Trésorier Municipal

Adopté à l'unanimité.

**9. Exercice 1992 - Réduction de créances**

Adopté à l'unanimité.

**10. Exercice 1992 - Transferts de crédits**

Adopté à l'unanimité.

**11. Exercice 1992 - Ouvertures de crédits au budget supplémentaire**

Adopté à l'unanimité.

**12. Exercice 1992 - Comptabilité - Emploi du crédit pour dépenses imprévues**

Adopté à l'unanimité.

**13. Comptabilité - Cotes et produits irrécouvrables - Admission en non-valeur**

Adopté à l'unanimité.

**14. Gestion financière des services municipaux - Etude pour la maîtrise des coûts - Adoption du projet - Lancement de la consultation**

L'Assemblée Communale a adopté ce projet à la majorité (3 Conseillers votant contre et 4 s'abstenant).

**15. Dotation de Solidarité Urbaine - Bilan des actions de développement social urbain entreprises au cours de l'année écoulée**

M. le Député-Maire a présenté au Conseil Municipal un rapport retraçant les actions de développement social urbain entreprises au cours de l'exercice écoulé et les conditions de leur financement. La dépense totale affectée à ces actions s'est élevée, pour l'année 1991, à 14 104 723 F dont 12 187 486 F imputés sur les crédits Ville.

L'Assemblée Communale a adopté le vœu suivant concernant la rénovation de la Cité Brulard :

«Le Conseil Municipal de Besançon, réuni le 15 juin 1992, souhaite que le Département du Doubs puisse prendre un engagement de principe de financement sur cinq années concernant le projet de réhabilitation du quartier Brulard dans le cadre de l'opération DSQ qui y est actuellement menée.

Cet engagement durable du Département (sur cinq années de 1993 à 1997), permettra de réaliser plus rapidement et dans de meilleures conditions pour la population l'indispensable opération de réhabilitation envisagée sur ce quartier par la Municipalité bisontine.

Le Conseil Général se prononcera sur cette demande lorsque le projet définitif lui sera communiqué».

**16. Taxe foncière sur les propriétés bâties - Nouveau régime d'exonération temporaire -**  
Information du Conseil Municipal

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de maintenir l'exonération de 2 ans de taxe foncière pour les locaux d'habitation achevés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1992. Le manque à gagner enregistré à ce titre pour le budget de la Ville peut être estimé à environ 1,3 MF.

**17. Garanties d'emprunts :**

**a) Office Municipal d'HLM -** Acquisition-amélioration d'un pavillon «insertion» 18, rue Jouchoux - Garantie de la Ville de Besançon à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt de 318 000 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité. M. l'Adjoint TISSOT, Président de l'Office Public Municipal d'HLM n'a pas pris part au vote.

**b) Office Municipal d'HLM -** Acquisition-amélioration d'un immeuble de 5 logements 21, rue de Vignier - Garantie de la Ville de Besançon à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt de 329 768 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité. M. l'Adjoint TISSOT, Président de l'Office Public Municipal d'HLM n'a pas pris part au vote.

**c) Société Anonyme d'HLM de Franche-Comté -** Travaux d'amélioration de 40 logements 9 à 12, rue Scaremberg - Garantie de la Ville de Besançon à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt de 1,2 MF contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

**d) Société Anonyme d'HLM de Franche-Comté -** Travaux d'amélioration de 80 logements 9 à 23, allée des Campenottes - Garantie de la Ville de Besançon à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt de 1 MF contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

**e) Société Anonyme d'HLM de Franche-Comté -** Travaux d'amélioration de 40 logements 1 à 4, rue Chopin - Garantie de la Ville de Besançon à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt de 400 000 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

**f) Société Anonyme d'HLM de Franche-Comté -** Travaux d'amélioration de 30 logements 23 à 25, rue Berlioz - Garantie de la Ville de Besançon à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt de 1,050 MF contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

**g) Société Anonyme d'HLM de Franche-Comté** - Travaux d'amélioration de 70 logements 7 à 13, cité de la Bouloie - Garantie de la Ville de Besançon à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt de 1,820 MF contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

**h) Association Sportive et Culturelle La Citadelle** - Travaux de reconstruction d'un gymnase 9, rue de Pontarlier - Garantie de la Ville de Besançon à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt de 1 MF contracté auprès de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Adopté à l'unanimité.

**l) ZAC La Fayette** - Parc d'activités - Transformation d'un découvert individualisé en emprunt - Garantie de la Ville à la SEDD

Adopté à l'unanimité.

## **18. Subventions :**

### **a) pour congrès**

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé d'accorder une aide de 5 000 F à la JOC pour l'organisation de son rassemblement régional du 24 mai 1992.

### **b) pour congrès international «Transputers 92»**

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé d'accorder une subvention de 25 000 F à l'Université de Franche-Comté pour l'organisation du congrès international «Transputers 92» qui s'est déroulé à Arc-et-Senans.

### **c) aux sociétés de musique et de majorettes**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder les subventions suivantes :

#### **Sociétés de musique :**

- Fédération Musicale de Franche-Comté	2 000 F
- Harmonie des Chaprais	32 000 F
- Concorde de Saint-Ferjeux	28 000 F
- Institut Musical Européen	2 000 F
- Ecole de Musique de l'Harmonie Municipale	14 500 F

#### **Majorettes :**

- Twirling Club de Besançon Saint-Ferjeux	5 500 F
---	---------

#### d) aux associations à caractère médico-social

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder les subventions suivantes :

Associations	Somme proposé en 1992
Comité Départemental d'Education pour la Santé	5 000 F
Centre d'Information et de Consultation sur la Sexualité	15 000 F
Comité Départemental de Prévention de l'Alcoolisme	12 000 F
Croix d'Or du Doubs	6 000 F
Vie Libre	3 000 F
Croix Bleue	3 000 F
Association Franc-Comtoise Joie et Santé	3 000 F
Association Française contre les Myopathies Franche-Comté	2 000 F
Association de parents d'Enfants Déficients Auditifs Franche-Comté	7 000 F
Association des Paralysés de France	5 000 F
ADOT 25	3 500 F
Comité Croix-Rouge Française	5 000 F
Association Valentin Haüy	3 000 F
Association des Donneurs de Voix	3 000 F
Vie pour Vie	2 000 F
Jusqu'A La Mort Accompagner la Vie (JALMALV)	2 000 F
La Ronde de l'Espoir, Lutte contre le Cancer	1 500 F à titre except.
Association Transhépaté	1 500 F
Association Ecoute Les Amis des Soins Palliatifs	3 000 F à titre except.

#### e) à diverses associations

A l'unanimité, il a été décidé d'accorder les subventions suivantes :

- Association Palente-Village	11 800 F	(à titre exceptionnel)
- Jeune Chambre Economique	5 000 F	pour l'opération «Ouvre-boîtes»
- Compagnie BACCHUS	20 000 F	
- B'naï B'rith Besançon	5 000 F	
- Prima Association	20 000 F	
- Interunec	10 000 F	
- Radio-Sud	2 000 F	
- Association Enfants de l'Espoir	10 000 F	
- Projet Aurore	30 000 F	

Enfin, à l'unanimité moins quatre abstentions, 25 000 F au Foyer l'Accueil.



**f) Contrats d'objectifs «sports individuels» - Répartition pour l'année 1992**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

<b>Clubs</b>	<b>Sommes allouées</b>
CPB	80 000 F
PSB «Athlétisme»	5 000 F
Balise 25	7 500 F
La Saint-Claude	5 000 F
ASPTT Tennis de table	10 000 F
SNB Canoë-Kayak	130 000 F
Etrier Bisontin	10 000 F
Franche-Comté Judo	40 000 F
Planoise Karaté Academy	10 000 F
Centre Ecole Parachutisme	10 000 F
SNB Aviron	7 500 F
Besançon Kick Boxing	5 000 F

**g) aux présélectionnés des Jeux Paralympiques**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer, en complément du concours de 2 500 F du CCAS :

- 7 500 F à Mme PAPE Christiane

- 7 500 F à M. GICHTENAERE Joël

pour leur participation aux Jeux Paralympiques de Barcelone.

**h) pour classe de découvertes**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder une aide de 2 620 F à la Coopérative de l'Ecole Pierre et Marie Curie pour l'organisation d'une classe de mer pour des élèves malentendants.

**i) à l'Association des Etudiants de l'ENSMM**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder une aide de 50 000 F à l'Association des Etudiants de l'ENSMM pour l'organisation d'un tournoi Inter ENSI qui s'est déroulé à Besançon en mai 1992.

**j) au sport de haut niveau - Contrats d'objectifs «sports collectifs» - Acompte sur subvention**

L'Assemblée Communale, à l'unanimité, a décidé d'accorder au BRC (secteur football) un acompte sur subvention de 350 000 F à valoir sur la première répartition de la saison 1992-1993.

## **19. Championnats du Monde de Dirigeables - Projet de budget - Modalités de financement**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté le projet de budget prévisionnel de cette manifestation qui se chiffre en recettes et en dépenses à 1 254 860 F, et a autorisé l'ouverture des crédits nécessaires en recettes et dépenses à réception des arrêtés de subventions ou du versement des fonds.

## **20. Secteur Animation - Prévention - Opérations vacances 1992 : - Demande de subvention**

**a) Adoption des projets - Aide de la CAF - Attribution de subventions et modification du budget des MPT**

A l'unanimité, l'Assemblée Communale :

- a adopté les projets qui lui ont été présentés, la répartition du budget et l'attribution des subventions correspondantes à la MJC Palente (73 000 F), au Comité de Quartier de Saint-Ferjeux (42 500 F), à la Régie de Quartier de Fontaine-Ecu (33 000 F), à l'ADDSEA (15 000 F),

- a décidé d'inscrire en recettes au BS de l'exercice courant les participations de la CAF pour 185 000 F et des familles pour 39 000 F,

- a autorisé M. le Député-Maire à fixer par arrêté les tarifs des activités proposées par les MPT pendant cette période.

### **b) Rémunération du personnel d'animation**

Adopté à l'unanimité.

## **21. Saison musicale 1991-1992 - Demande de subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et de la SACEM**

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé de solliciter des subventions pour la saison musicale 1991-1992 d'un coût de 2 010 000 F qui serait financée comme suit :

Ville de Besançon	1 687 210 F
Direction Régionale des Affaires Culturelles :	
* Délégation à la Musique	70 000 F
* Délégation à l'Action Culturelle	25 000 F
SACEM	17 790 F
Recettes propres	210 000 F

## **22. Musée Classe - Programme d'expositions 1992 - Demande de subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles**

L'Assemblée Communale :

- a adopté le programme d'expositions 1992 dont le coût est estimé à 896 000 F qui seront financés comme suit :

* Ville de Besançon	618 500 F
* Direction Régionale des Affaires Culturelles	277 500 F

- a décidé de solliciter le versement des subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

**23. Musée Classé - Département Histoire-Temps** - Demande de subvention auprès du Ministère de la Recherche, de l'Industrie et de l'Environnement

Adopté à l'unanimité.

Financement de ces opérations :

* Ville de Besançon	312 708 F
* Direction des Musées de France	195 000 F
* Ministère de la Recherche, de l'Industrie et de l'Environnement	200 000 F
* Région de Franche-Comté	300 000 F

**24. Musée Classé** - Acceptation de dons

Adopté à l'unanimité.

**25. Ecole Régionale des Beaux-Arts** - Poursuite du plan d'équipement et de renouvellement du matériel pédagogique - Réaffectation d'une subvention

Adopté à l'unanimité (subvention de 650 000 F du Conseil Régional de Franche-Comté).

**26. Besançon Votre Ville** - Augmentation du tarif de l'abonnement

Adopté à l'unanimité (l'abonnement est porté de 40 F à 70 F par an pour dix numéros).

**27. Patinoire Municipale :**

**a) Tarifs pour la saison 1992-1993**

A l'unanimité, le Conseil Municipal les a fixés comme suit :

Catégorie	Saison 92/93
Entrée patineurs adultes	18,00 F
Entrée enfants ou adolescents (jusqu'à 16 ans)	12,00 F
Location patins (publics ou clubs)	12,00 F
Scolaires accompagnés (entrée + location) (pendant les heures scolaires uniquement)	11,50 F
Associations et groupes de jeunes, établissements scolaires en séances publiques (entrée + location) (groupes de 10 minimum - impératif)	17,00 F
Comités d'entreprises (uniquement en séances publiques)	Supprimé
Vente de lacets	8,00 F
Affûtage patins (public et clubs)	18,00 F
Carte de 10 entrées «adultes»	160,00 F
Carte de 10 entrées «jeunes»	110,00 F
Abonnement demi-saison «adultes» (avec photo) (public ou clubs)	420,00 F

Catégorie	Saison 92/93
Abonnement demi-saison «jeunes» (avec photo)	260,00 F
Visiteurs «jeunes» ou «adultes»	20,00 F
Vente de pin's	20,00 F
Coût horaire location glace pour tests USEP	280,00 F
Matches hockey benjamins, minimes et cadets (sélections ou clubs extérieurs)	700,00 F
Matches hockey seniors (sélections ou clubs extérieurs)	800,00 F
Location horaire à clubs privés, extérieurs ou ligues (galas ou tournois de hockey)	1 400,00 F
Coût horaire location glace à clubs bisontins (hors séances publics et entraînement clubs)	150,00 F
Coût horaire location glace à privé, clubs extérieurs ou ligues (hors séance publiques et entraînements clubs)	180,00 F
Location glace (2 heures) à comités d'entreprises (en séance publique le mercredi soir)	1 400,00 F
Location glace (2 séances à comités d'entreprises) (en séance publique)	2 000,00 F

#### **b) Concession du bar pour la saison 1992-1993**

Adopté à l'unanimité (concession à Besançon Techniques Services moyennant une redevance annuelle de 21 000 F).

#### **28. Restauration municipale - Révision des tranches des quotients familiaux**

Adopté à l'unanimité.

#### **29. Marché pour la fourniture de photocopies aux services municipaux - Lancement d'un appel d'offres - Approbation du cahier des charges**

Adopté à l'unanimité.

#### **30. Marché pour l'équipement micro-informatique des services municipaux - Année 1992-1993-1994**

Adopté à l'unanimité.

#### **31. Abattoir - Décompte général définitif et financement complémentaire - Suppression de la régie**

Adopté à l'unanimité.

#### **32. ZAC de Planoise :**

**a) Gestion locative en rez-de-chaussée d'immeubles - Pré-bilan de clôture arrêté au 30 avril 1992**

A l'unanimité, l'Assemblée Communale :

- a approuvé le pré-bilan de clôture arrêté au 30 avril 1992 de l'opération de gestion assurée par la SEDD,

- a approuvé le solde excédentaire de 1 952 KF qui sera reversé à la Ville de Besançon et ramène ainsi la participation de la Ville à cette opération à 683 KF au lieu des 3 160 KF prévus au dernier bilan approuvé.

**b) Réalisation de locaux en rez-de-chaussée d'immeubles** - Pré-bilan de clôture révisé au 30 avril 1992

A l'unanimité, l'Assemblée Communale :

- a approuvé le bilan révisé au 30 avril 1992 comportant une participation de la Ville de Besançon d'un montant de 8 389 KF,

- a décidé le règlement du solde de cette participation et a voté au budget supplémentaire de l'exercice courant un crédit de dépenses de 1 488 KF ;

**33. Programme Local de l'Habitat** - Diagnostic de la situation de l'habitat dans le Grand Besançon

Cette question a été examinée en début de séance.

**34. Syndicat Mixte des Transports Péri-Urbains du Grand Besançon** - Modification des statuts

A l'unanimité, l'Assemblée Communale :

- a adopté les nouveaux statuts de ce syndicat

- a désigné pour y siéger :

\* Mme GUINCHARD-KUNSTLER, M. JUSSIAUX et M. RÉGNIER en tant que délégués titulaires,

\* M. HUMBERT, M. MILLE et M. TABOURNOT en tant que délégués suppléants.

**35. Parking Collectif 31 bis rue Brulard** - Convention de gestion avec l'Office Municipal d'HLM

Adopté à l'unanimité.

**36. Pépinière «Point + Entreprises» 3 rue Violet** - Approbation du projet d'aménagement - Demande de subvention au Fonds Départemental de Développement Economique

Adopté à l'unanimité (travaux estimés à 345 000 F TTC - Participation financière du Fonds Départemental de Développement Economique escomptée : 10 à 20 % du montant des dépenses hors taxes).

**37. Equipements sportifs** - Travaux d'aménagement et de grosses réparations - Programme 1992 - Demande de subventions au Département

Adopté à l'unanimité (dépense : 1 418 800 F TTC). L'aide financière du Département sera sollicitée.

**38. Ecoles du premier degré** - Grosses réparations scolaires - Approbation du programme 1992 - Demande de subventions

Adopté à l'unanimité. (coût des travaux : 1 050 500 F). L'aide du Département sera sollicitée.

**39. Ecole des Tilleroyes - Reconstruction et approbation du programme**

Adopté à l'unanimité.

**40. Maison Pour Tous des Clairs-Soleils - Remise en état des installations - Demande de subvention au Département**

Adopté à l'unanimité (montant de la dépense : 550 000 F TTC). La participation financière du Département sera sollicitée.

**41. Fort de Chaudanne - Poursuite des travaux de restauration**

Adopté à l'unanimité. Coût des travaux : 70 000 F.

**42. Palais Granvelle - Musée du Temps - Adoption de l'avant-projet définitif - Demandes de subventions**

Après une large discussion, cette question a été ajournée pour complément d'informations à présenter par les architectes et muséographes concernés devant les Commissions Culturelle et des Finances.

**43. Déchetterie des Tilleroyes :**

**a) Signature d'un contrat de prestations de service**

A la majorité (5 Conseillers votant contre et 1 s'abstenant), le Conseil Municipal a adopté ce projet.

**b) Tarifs applicables aux artisans et entreprises pour 1992**

Adoptés à l'unanimité :

- produits pour l'usine d'incinération : 30 F/m<sup>3</sup>
- produits inertes pour le centre des Andiers : 35 F/m<sup>3</sup>
- produits à mettre en décharge de classe 2 :
  - \* 40 F/m<sup>3</sup> si moins de 20 m<sup>3</sup> déposés par mois
  - \* 60 F/m<sup>3</sup> au-delà de 20 m<sup>3</sup> mensuels.

**44. Forêts communales - Micro-chantiers de forestage dans le cadre de l'insertion des jeunes**

Adopté à l'unanimité.

**45. Amélioration de la voirie nationale - Mise à 2 x 2 voies de la RN 57 entre le RD 75 et la ZAC de Valentin - Signature de la convention dans le cadre du Contrat de Plan**

Adopté à l'unanimité.

**46. Aménagement du chemin des Mirounes - Mise en place d'un programme d'aménagement d'ensemble**

Adopté à l'unanimité.

**47. Lotissement des Fougères** - Acquisition des voiries - Classement dans le domaine public

Adopté à l'unanimité.

**48. Urbanisme** - POS Est - Modification du tracé de l'emplacement réservé n° 9 pour création d'un chemin piétonnier entre la rue Boissy d'Anglas et la rue Danton

Adopté à l'unanimité.

**49. Chemin privé communal débouchant rue de la Selle :**

**a) Aliénation d'un délaissé à M. THOMAS**

Adopté à l'unanimité (surface cédée : 0 a 46 pour 460 F).

**b) Aliénation d'un délaissé à M. KLOETTY**

Adopté à l'unanimité (surface cédée : 0 a 26 pour 260 F).

**50. Chemins de la Bousserotte et des Vallières** - Approbation du déclassement

Adopté à l'unanimité.

**51. Avenue Clémenceau** - Aliénation à la SOGERIM d'un délaissé communal

Adopté à l'unanimité (surface cédée : 3 a au prix global de 438 441 F).

**52. Rue Ronchaux** - Acquisition de la propriété de M. CHANUSSOT

Adopté à l'unanimité (coût de l'acquisition : 515 000 F).

**53. Rue de l'Espérance** - Acquisition d'une propriété appartenant à la SCI de Trey

Adopté à l'unanimité (surface acquise : 1 ha 28 a 89 ca - Coût de l'acquisition : 1 570 000 F).

**54. Habitat spécifique :**

**a) Situation du relogement des habitants de la Cité de l'Escale**

M. le Député-Maire a fait le point sur ce problème.

**b) Office Municipal d'HLM** - Acquisition-amélioration d'un pavillon 122 rue de Vesoul

b<sub>1</sub> - Participation de la Ville

Adopté à l'unanimité (montant de la participation : 80 000 F). M. l'Adjoint TISSOT, Président de l'Office Public Municipal d'HLM n'a pas pris part au vote.

b<sub>2</sub> - Garantie de la Ville à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt de 346 200 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité. M. l'Adjoint TISSOT, Président de l'Office Public Municipal d'HLM n'a pas pris part au vote.

**c) Office Municipal d'HLM - Acquisition-amélioration d'un pavillon 150 rue de Vesoul**

c<sub>1</sub> - Participation de la Ville

Adopté à l'unanimité (montant de la participation : 28 000 F). M. l'Adjoint TISSOT, Président de l'Office Public Municipal d'HLM n'a pas pris part au vote.

c<sub>2</sub> - Garantie de la Ville à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt de 336 000 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité. M. l'Adjoint TISSOT, Président de l'Office Public Municipal d'HLM n'a pas pris part au vote.

**55. Assainissement** - Contrat d'agglomération 85-89 - Subventions complémentaires - Réaffectations

Adopté à l'unanimité.

**56. ZAC des Montarmots :**

**a) Aliénation à la Société BUSSARD** - Modification de la délibération du Conseil Municipal du 4 novembre 1991 (nouvelles conditions de règlement)

Adopté à l'unanimité.

**b) Aliénation à la Société GROUPE 1000** - Modification de la délibération du Conseil Municipal du 4 novembre 1991 (nouvelles conditions de règlement)

Adopté à l'unanimité.

**57. Affaires diverses – Interpellations**

**a) Interpellation de M. VIALATTE relative au projet de restauration et de réutilisation de l'ancienne Eglise Saint-François Xavier**

M. VIALATTE, Conseiller Municipal, est intervenu sur ce projet en déplorant que la restauration extérieure entreprise sur cet édifice n'ait pas été suivie d'une restauration intérieure qui aurait permis de créer une petite salle de concerts ou d'expositions.

M. le Député-Maire lui a répondu que cette restauration sur un bâtiment historique nécessiterait des crédits très importants et lui a rappelé qu'en ce domaine un ordre de priorité avait été déterminé.



**b) Interpellation de M. VIALATTE à propos du stationnement des nomades sur le territoire de notre ville**

M. VIALATTE est intervenu sur le stationnement anarchique des nomades sur le territoire de la ville. Il a remercié le Préfet pour la fermeté dont a fait preuve la police pour expulser ces personnes stationnées illégalement, notamment aux abords des terrains sportifs de la Malcombe, de la Foire et du terrain d'accueil.

M. le Député-Maire lui a répondu être bien conscient de ce problème et de l'inquiétude des riverains.

Il lui a précisé que seule la police d'Etat est compétente juridiquement pour intervenir à l'encontre des stationnements irréguliers de ces populations, en soulignant que la réglementation particulièrement protectrice de cette catégorie limitait considérablement en pratique la portée des interventions de la police d'Etat.

Enfin, M. le Député-Maire lui a rappelé les «actions» de la Ville en ce domaine :

- réaménagement du terrain de la Malcombe géré par le CCAS
- intervention de la police municipale pour information et coordination, suivi des stationnements irréguliers et informations sur les mesures d'urgence à prendre en liaison avec les services concernés (CCAS - Hygiène-Santé - Services Techniques)
- mise en place d'obstacles matériels pour interdire l'accès de certains emplacements de façon radicale (action renforcée à l'avenir dans ce domaine).

**c) Interpellation de M. JACQUEMIN portant sur l'état de la demande en salles de spectacles à Besançon**

M. le Député-Maire lui a répondu qu'il existe de nombreuses salles de spectacles à Besançon qui donnent actuellement satisfaction aux usagers. Il existe :

- en gestion municipale directe :
  - \* le Théâtre Municipal
  - \* le Kursaal
  - \* le Palais des Sports
  - \* le Montjoye
- en gestion confiée à des partenaires par convention :
  - \* l'Espace Planoise
  - \* la Salle du Casino

auxquelles on peut ajouter la Salle du Parlement, les églises et la Cathédrale, le Musée qui tous offrent des possibilités d'organisation de concert.

En terme de nombre, le parc est donc suffisant.

M. le Député-Maire a convenu que s'agissant de musique classique, il y a lieu d'améliorer l'acoustique et le confort d'écoute de certaines salles (notamment le Théâtre). Il a souligné qu'un réel déficit au niveau du public a été constaté cette année, qui repose la question de l'opportunité de créer une nouvelle salle de 2 500 places.

La séance est levée à 23 heures 55.

Hôtel de Ville, le 18 juin 1992  
Le Député-Maire,  
Robert SCHWINT.

Vu pour être affiché le 18 juin 1992  
conformément à la loi,  
Pour le Député-Maire,  
L'Adjoint,